

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 16 août 2010	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 16 août 2010, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Christian Marcoux, maire suppléant.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p>
Renonciation à l'avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster présents déclarent avoir reçu à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.</p> <p>Le maire, Sylvain Labrecque, nous a informés qu'il serait hors du territoire de la municipalité lors de la séance extraordinaire.</p>
Ordre du jour du 16 août 2010	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire du 16 août 2010</p> <p>1 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 2 <i>AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT</i> 2.1 Travaux de pavage d'une partie du rang 8 4 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 5 <i>LEVÉE DE LA SEANCE</i></p>
196-08-2010 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p>
197-08-2010 Travaux de pavage d'une partie du rang 8	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal reporte l'octroi du contrat pour le pavage d'une partie du rang 8 à une séance ultérieure.</p> <p>ADOPTÉE</p>
198-08-2010 Adoption du procès verbal séance tenante	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p>ADOPTÉE</p>
199-08-2010 Levée de la séance	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE cette séance soit levée à 20 h 52.</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

Christian Marcoux
Maire suppléant

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière